

Conditions générales applicables en matière de formation

Article 1 Objet

- 1.1 VECTOR réalise des séminaires et ateliers (ci-après désignés par "Formations") sur son site ou chez le client.
- 1.2 A la demande du client, VECTOR réalise également des formations spécifiques.

Le détail des Formations (qu'elles soient générales ou spécifiques) fait l'objet d'une Convention de formation professionnelle dont les présentes Conditions générales constituent une annexe.

Article 2 Inscription et frais

- 2.1 L'inscription aux sessions de Formations doit être effectuée par écrit (fax, e-mail ou sur le site Internet de VECTOR). Elle fait l'objet d'une commande courrier par le client et d'une confirmation de commande écrite de VECTOR.
- 2.2 Sauf disposition contraire, les prix des formations s'entendent hors taxes :
 - par stagiaire en inter entreprise ;
 - par session en intra entreprise (nombre de participants maximum défini dans l'offre).

Le paiement de la formation est à effectuer à l'ordre de VECTOR France SAS dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture correspondante. Tout paiement intervenant postérieurement aux dates d'échéances figurant sur la facture donnera lieu à des pénalités de retard exigibles sans mise en demeure préalable le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture jusqu'au jour du parfait paiement. Ces pénalités de retard sont fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal.

En cas de demande de prise en charge des frais de Formation par le client auprès de son Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.), le client s'engage à demander à son O.P.C.A. que le paiement soit directement effectué auprès de VECTOR, par délégation de paiement. L'accord de prise en charge de l'O.P.C.A. doit être adressé à VECTOR dans un délai de 8 (huit) jours précédant le début de la Formation.

Article 3 Annulation

- 3.1 Le client a la faculté d'annuler par courriel ou lettre recommandée avec avis de réception sa participation aux Formations au plus tard 10 (dix) jours avant le début de la Formation. Si cette annulation intervient plus tard, VECTOR facturera 50% du montant TTC de la Formation. En cas d'annulation dans un délai d'1 (un) jour ouvrable avant le début de la Formation ou si un participant ne se présente pas, VECTOR facturera la totalité du montant TTC de la Formation. Cette disposition ne s'applique pas, si un remplaçant se présente à la place du stagiaire concerné.

En ce qui concerne les Formations spécifiques sur demande du client, les dispositions ci-après s'appliquent. Le client a la possibilité d'annuler les Formations au plus tard quinze (15) jours avant leur début. S'il vient à annuler la Formation spécifique plus tard, VECTOR facturera 50% de la rémunération convenue et la TVA correspondante, sauf à reporter la date de la Formation d'un commun accord. En cas d'annulation 3 (trois) jours avant le début de la Formation, VECTOR facturera la totalité des frais de la Formation, sauf à reporter la date de la Formation d'un commun accord. VECTOR n'opposera pas de refus injustifié à un tel report de date.

- 3.2 VECTOR se réserve le droit d'annuler la formation dans un délai de 8 (huit) jours précédant le début de la Formation, si le nombre minimum de 5 (cinq) participants n'est pas atteint ou lorsque des raisons d'ordre technique ou d'organisation l'exigent, en particulier en cas d'indisponibilité du formateur.
- 3.3 VECTOR peut remplacer le formateur à la condition que celui-ci ait les mêmes compétences que celui initialement prévu. Dans ce cas, le client ne saurait demander ni la résiliation du contrat, ni la réduction du montant de la formation.
- 3.4 En cas d'inexécution totale ou partielle résultant de la faute de VECTOR, ce dernier remboursera au client tout ou partie des sommes indûment perçues.

Article 4 Droits de propriété intellectuelle

VECTOR se réserve tous droits de propriété intellectuelle sur tous les documents remis aux stagiaires dans le cadre de la Formation, ainsi que sur toute marque, tout logiciel, tout brevet, tout savoir-faire et tout modèle. Le client n'a le droit ni d'en effectuer des copies, ni de les modifier, ne de les mettre à la disposition des tiers.

Article 5 Responsabilité

La responsabilité de VECTOR est, dans tous les cas, limitée au montant hors taxes des sommes perçues au titre de la convention de Formation.

Article 6 Référence client

A l'exception de toute autre utilisation publicitaire et sauf désaccord exprès du client notifié par écrit, VECTOR se réserve le droit de citer le nom du client, accompagné d'un bref descriptif des Formations fournies par VECTOR, dans une liste de ses références.

En cas de désaccord notifié par écrit par le client, VECTOR bénéficie d'un délai de dix (10) jours à compter de sa réception pour supprimer toute mention du client de la liste de ses références.

Article 7 Formalisme et Attribution de compétence

- 7.1 Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.
- 7.2 Toute contestation relative à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes conditions générales sera portée devant les tribunaux compétents de Paris.